

Annexe 4

Services dont l'accès est soumis à règlement particulier.

L'accès à certains services est soumis à règlement particulier.

Il s'agit des services suivants :

- Prêt Entre Bibliothèques (PEB),
- Salle informatique,
- Service audiovisuel.

I. Le Prêt Entre Bibliothèques

A. Description du service

Situé au 1^{er} étage de la bibliothèque, le PEB est réservé aux lecteurs inscrits.

Il s'agit d'un service **payant** qui permet l'accès aux documents que la BUC ne possède pas mais qui sont disponibles dans d'autres bibliothèques participant au réseau SUDOC.

Les documents prêtés sont communiqués aux conditions édictées par la bibliothèque prêteuse, tant pour les modalités de consultation (sur place ou en prêt) que pour la durée du prêt.

La demande de PEB s'effectue soit en ligne, sur le site web de la BUC, soit sur place.

Toute demande de PEB engage financièrement le demandeur.

Les documents doivent être retirés au bureau du PEB, au premier étage de la BUC.

B. Tarifs

- **FRANCE**

- 6 € par photocopie d'article de 1 à 50 pages.
- 14 € par prêt d'ouvrage.

Tarif réduit pour les étudiants de Licence et Master1 :

- 3 € par photocopie d'article de 1 à 50 pages et 7 € par prêt d'ouvrage.

- **ÉTRANGER**

Prix

variables.

II. La salle informatique

Une salle informatique en accès libre est à la disposition du public au 1^{er} étage de la BUC. Le service est ouvert de 9h à 18h en semaine, et de 9h à 13h le samedi. L'accès à cette salle est soumis à un règlement particulier, présenté en annexe 5.

III. Le service audiovisuel

Situé au 1^{er} étage de la bibliothèque, le service est réservé aux lecteurs inscrits. Il se compose de 3 carrels équipés d'un matériel complet de visionnage (téléviseurs, magnétoscopes, lecteurs DVD et récepteurs satellite).

Les usagers souhaitant accéder aux carrels doivent déposer leur carte de lecteur à la banque de prêt du premier étage, qui leur sera restituée à leur départ du carrel. Le service est ouvert de 9h à 18h en semaine, et de 9h à 13h le samedi.

Chaque carrel peut accueillir jusqu'à 2 personnes. L'accès et l'utilisation du carrel s'effectuent sous la responsabilité de l'utilisateur ayant déposé sa carte.

Les carrels ne sont pas destinés à des fins de loisir.

Il est formellement interdit d'introduire dans les appareils de visionnage des documents extérieurs à la bibliothèque.